

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet dernier, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
29-03-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance du 08 mars 2021 soit tenue sans public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2021

RÉSOLUTION
30-03-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 08 mars soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
31-03-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 08 FÉVRIER 2021

RÉSOLUTION
32-03-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 08 février telles que lues et présentées.

ADOPTION DES MINUTES DU 15 FÉVRIER 2021

RÉSOLUTION
33-03-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance extraordinaire du 15 février telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		2 353,86 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23\$	496,23 \$
Conseillers	166,12\$	<u>996,72 \$</u>
		3 846,81 \$
Dépenses fournisseurs		12 386.76 \$
Total des dépenses de mars		16 233.57 \$
Revenus de février		
Taxes municipales		14 615.32 \$
Revenu Québec/retour TPS		10 764.90 \$
Municipalité de La Morandière		<u>1 350.00 \$</u>
TOTAL		25 380.22 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE MARS

RÉSOLUTION
34-03-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de mars au montant de **3 846.81 \$** pour les salaires des élus et employés, **12 386.76 \$** pour les fournisseurs et **25 380.22 \$** pour les revenus de février tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt a fourni à la MRC d'Abitibi toute les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2020, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

RÉSOLUTION
35-03-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt adopte le rapport annuel 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4.1 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE/PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

RÉSOLUTION
36-03-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023; La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ; La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.2 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4.2
RÉSOLUTION
37-03-21

ÉPANDAGE CALCIUM ÉTÉ/RÉSOLUTION

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Stéphanie Bouin-Lacasse et unanimement résolu que la directrice générale attendra le cout des soumissions de deux fournisseurs et qu'une décision sera prise suite à la réception de ces soumissions pour l'épandage du calcium liquide 2021.

ADOPTÉE

4.3 PAUSE

Il n'y a pas de pause.

4.4 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Louise Morin évoque l'idée de faire une plantation de Saules le long des rangs pour éviter les rafales de vent l'hiver et en mettre autour du bassin d'eaux usées;

La conseillère Stéphanie Bouin-Lacasse demande si les déneigeurs pourront passer pour la glace qui s'est accumulé dans les rangs;

La conseillère Christiane Blouin demande à la directrice d'envoyer une lettre à la nouvelle occupante de la maison de Monique Lachance pour l'aviser du règlement des animaux en vigueur à la municipalité et avise que les vaches à Nicolas Chalifoux sont en libertes et dans le chemin au coin du rang 6.

4.5 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire nous informe que la ville d'Amos vendra du compost au début mai. Il nous informe également que la tour cellulaire du GIRAT situé à La Morandière a couté plus que 200 000.00 \$ et qu'il va nous revenir au sujet des tours et du réseau cellulaire pour notre municipalité. Le règlement pour le contrôle animalier sera probablement le même pour toute la MRC Abitibi. Le centre de bénévolat de Val-d'Or a demandé à la MRC un montant de 25 000.00 \$ pour l'aide alimentaire.

DEMANDE SUBVENTION SUZANNE BLAIS 2021/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
38-03-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de faire une demande de subvention à madame Suzanne Blais. Les travaux seront à vérifier avec l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

4.6 VARIA

Une rencontre avec La Morandière pour le déneigement 2021-22 aura lieu mercredi soir au sous-sol de l'église de La Morandière.

4.7 PÉRIODE DE QUESTIONS-

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec, très